



**HAL**  
open science

**La Chambre de commerce de Paris : échanges privés,  
échanges publics. Une utilisation relationnelle de la base  
ARNO (actes notariés parisiens) pour 1851**

Claire Lemerrier

► **To cite this version:**

Claire Lemerrier. La Chambre de commerce de Paris : échanges privés, échanges publics. Une utilisation relationnelle de la base ARNO (actes notariés parisiens) pour 1851. *Le Gnomon : revue internationale d'histoire du notariat*, 2000, 126, pp.20-22. hal-01693530

**HAL Id: hal-01693530**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-01693530>**

Submitted on 26 Jan 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

## **La Chambre de Commerce de Paris : échanges privés, échanges publics. Une utilisation relationnelle de la base ARNO (actes notariés parisiens) pour 1851.**

---

Claire LEMERCIER, CRH-EHESS et Université d'Evry-Val-d'Essonne

Les bases ARNO présentent un intérêt évident, tant pour la biographie que pour des recherches quantitatives. Mon propos se situe, lui, à l'échelle du groupe et de l'institution, en l'occurrence la Chambre de Commerce de Paris, considérée comme une institution, qui échange avec les ministres qui lui demandent des avis<sup>1</sup> et les commerçants qui la mandatent ; mais aussi comme un groupe d'acteurs économiques aux multiples échanges privés. Les intérêts privés déterminent-ils l'action publique ? le soupçon est courant et grave au XIX<sup>e</sup> siècle, la loi Le Chapelier ayant en principe aboli tous les corps intermédiaires.<sup>2</sup> Il ne s'agit pas ici de trancher, mais plutôt d'étudier l'équilibre subtil qui s'établit entre expertise économique et représentation des intérêts<sup>3</sup>.

### ***Une utilisation relationnelle des bases ARNO***

Les bases ARNO facilitent la recherche sur l'activité des notaires aussi bien que les études de patrimoines ou d'histoire de l'entreprise. Mais elles permettent aussi une véritable étude relationnelle, auparavant presque impossible à partir des actes notariés.

Le mot de "réseau" est à la mode ; parfois employé à tort et à travers, il souligne en tout cas qu'un individu ne se définit pas seulement par des caractéristiques "objectives" (fortune, âge...) mais aussi par l'ensemble de ses liens, formels (co-appartenance à une institution par exemple) ou non, avec les autres. Encore faut-il, pour caractériser ces liens (leur nombre, leur force, le milieu qu'ils peuvent définir...), disposer de bases de comparaison. C'est ce que les sources ne permettent que rarement, lorsque, comme les correspondances, elles sont centrées sur un seul individu.

La base ARNO autorise un travail plus exhaustif sur l'ensemble des relations entre un échantillon de personnes, et une comparaison entre réseaux individuels. Cela dit, elle doit être associée à d'autres sources (généalogies, actes de sociétés...) car elle présente le défaut inévitable d'une coupe : elle est à la merci des aléas, tels qu'un mariage ou une dissolution de société, qui font émerger, pour une année donnée, le réseau de certains individus seulement.

Partant des 15 membres de la Chambre de Commerce<sup>4</sup>, je les ai recherchés dans la base – eux, ou leurs entreprises. Cela m'a donné une liste d'actes, ainsi qu'un premier "cercle" de personnes impliquées dans ces actes. J'ai ensuite reproduit l'opération avec elles, obtenant une nouvelle série d'actes et un deuxième "cercle". Les limites de cette opération ne sont fixées que par la problématique : si l'on souhaite délimiter un milieu, il n'est pas forcément utile de trop élargir

---

<sup>1</sup> Le rétablissement des Chambres de Commerce en 1803 les cantonne en effet dans un rôle surtout consultatif. Si celle de Paris intervient moins que d'autres dans la gestion locale, elle semble plus écoutée du pouvoir central.

<sup>2</sup> Alain PLESSIS dir., *Naissance des libertés économiques : liberté du travail et liberté d'entreprendre : le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier, leurs conséquences, 1791-fin XIXe siècle*. Paris, Institut d'histoire de l'industrie, 1993, XXVII-450 p.

<sup>3</sup> C'est l'objet de ma thèse, en cours à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, sous la direction de Gilles POSTEL-VINAY, et qui porte sur la période 1803-1852.

<sup>4</sup> Edme Louis Barat, Aimé Stanislas Darblay, Guillaume Denière, Jacques Frédéric Fauler, Victor Hyacinthe Fère, Louis Hachette, Louis Martin Lebeuf, Nicolas François Ledagre, Charles Legentil, Pierre Louis Letellier-Delafosse, Jean Aristide Meder, James Odier, Denis Louis Rodet, Horace Say, Germain Thibaut.

l'échantillon. Il faut de toute façon s'attacher au détail des actes plutôt qu'aux chiffres globaux pour tirer des conclusions, tant les types de liens mis en jeu par les actes notariés sont divers.

### ***Les spécificités de la Chambre de Commerce***

Une "pesée globale" constitue toutefois une bonne introduction aux résultats. Parmi les 15 membres de la Chambre de Commerce, 12 sont présents dans la base. Ils sont impliqués dans 37 actes, qui mobilisent 131 autres personnes différentes, physiques ou morales. Celles-ci sont présentes dans 405 autres actes, où elles interagissent avec 834 personnes supplémentaires.

Il faudrait, pour bien faire, comparer ces chiffres à ceux d'échantillons tirés au hasard, mais on peut d'ores et déjà comparer les membres de la Chambre avec ceux d'institutions proches, par leurs fonctions et leur recrutement : le conseil général et le conseil d'escompte de la Banque de France, la commission municipale de Paris et le conseil général de la Seine, le tribunal de commerce<sup>5</sup>. Dans toutes ces institutions comme à la Chambre, 70 à 85% des membres sont présents dans la base ARNO : même si tous les actes de la vie ne se passent pas devant notaire, ces notables sont assez riches pour s'y retrouver au moins une fois l'an.

La moyenne du nombre d'actes, indicateur grossier, oppose le conseil d'escompte, le tribunal de commerce et la Chambre (2,5 à 4 actes pour les membres présents dans la base) aux conseils locaux et au conseil général de la Banque de France (5 à 6 actes<sup>6</sup>). La Chambre se trouve donc ici plus proche d'institutions de régulation du commerce (petit ou grand) au recrutement très local, que d'institutions plus chargées d'enjeux politiques. Les différences entre membres de chaque institution, et particulièrement de la Chambre, l'emportent pourtant sur celles entre institutions. Avant d'y revenir, il faut toutefois souligner deux résultats qui intéressent l'ensemble de la Chambre.

### **Une institution discrète**

On constate tout d'abord que la Chambre en tant que personne morale est absente des actes. Mais surtout, nul ne se déclare membre ou ancien membre de la Chambre, alors que les élus locaux, membres du Tribunal de Commerce ou régents ne se privent pas de mentionner leur mandat dans tout ou partie de leurs actes. Il y a là un indicateur du prestige de ces institutions : il est probable que les qualités mentionnés le sont pour inspirer confiance aux parties en présence. Qu'en est-il donc de la Chambre ? Son recrutement est pourtant prestigieux : elle a compté les plus grands banquiers, des économistes célèbres, des philanthropes... de Dupont de Nemours à Benjamin Delessert en passant par Jacques Laffitte ou Casimir Périer. Mais ces célébrités ont-elles besoin d'invoquer un titre supplémentaire ? La Chambre n'est pas non plus le lieu idéal pour obtenir, à la fin du mandat, une Légion d'honneur, comme le Tribunal de Commerce l'est devenu sous la monarchie de Juillet<sup>7</sup>. On peut aussi noter qu'elle est absente de l'oeuvre de Balzac<sup>8</sup>, alors même que le Tribunal de Commerce y est très présent.

En fait, ce qui intéresse les membres de la Chambre, c'est moins l'accroissement de leur rayonnement extérieur que l'interaction entre eux et avec les autorités administratives. Sans doute le

---

<sup>5</sup> Dans ces institutions, les cumuls et successions de mandats avec la Chambre sont spécialement fréquents. Je les désignerai ci-dessous comme « les institutions parisiennes ». Les deux conseils de la Banque de France sont choisis par ses actionnaires ; le premier (composé de régents et de censeurs) décide de sa politique générale, le second gère l'escompte offert aux commerçants parisiens.

<sup>6</sup> En réalité, ces dernières moyennes seraient de 7 et 15 si on intégrait deux cas portant sur plus de 100 actes : la banque Mallet (James Mallet est régent de la Banque de France) et l'agent de change et conseiller municipal Billaud. Dans les deux cas, il s'agit d'actes concernant la vente de rentes sur l'Etat, et d'une collaboration avec une étude précise (respectivement 62 et 41), phénomène qui date du XVIII<sup>e</sup> siècle : cf. Philip T. HOFFMAN, Gilles POSTEL-VINAY, Jean-Laurent ROSENTHAL, *Des marchés sans prix. Une économie politique du crédit à Paris, 1660-1870*, Paris, Ed. de l'EHESS, à paraître fin 2000. D'autre part, la multiplication dans certains cas des actes impliquant les mêmes personnes autour, par exemple, d'une même succession, incite à la prudence face aux pesées globales.

<sup>7</sup> Ainsi que le montrent, dans la série F12 des Archives Nationales, les dossiers de demande adressés au Ministère du Commerce.

<sup>8</sup> cf. <http://134.59.31.1/~brunet/BALZAC/index.html> : accès à la quasi totalité de la *Comédie Humaine*.

mode de nomination a-t-il joué dans ce sens : nommés en 1803 par le préfet, les premiers membres ont coopté leurs successeurs ; après 1832, quelques dizaines d'électeurs choisis par le Tribunal de Commerce et la Chambre elle-même n'ont guère élargi cette base sociale. Pourtant, en 1848 a eu lieu, pour la première fois, une élection au suffrage universel des patentés depuis un an. Mais président et secrétaire, notamment, ont été réélus, et les nouveaux membres ne sont pas très différents des anciens. La base ARNO montre le poids de leurs liens avec d'anciens membres de la Chambre ou des autres institutions parisiennes (plus du tiers des interlocuteurs dans 5 cas).

### **Un carrefour de réseaux**

Si la qualité de membre de la Chambre ne s'exhibe pas sur un acte officiel, permet-elle des relations privilégiées avec les autres membres ? Ou les suppose-t-elle, puisque l'élection prend la forme d'une cooptation ? Malgré la grande quantité d'actes et de personnes impliqués, on retrouve rarement dans la base des recoupements entre les "réseaux" de différents membres : aucune interaction directe, et seulement sept cas où plusieurs membres de la Chambre se retrouvent liés par un ou deux intermédiaires.

Ces quelques exceptions recouvrent des liens familiaux, entre le président Charles Legentil et le secrétaire Horace Say, tous deux alliés à la famille Cheuvreux. Mais surtout, elles impliquent des banquiers et deux opérations d'assurances<sup>9</sup>.

Une première explication peut être avancée à cette rareté des liens : la spécificité parisienne. Ainsi les liens familiaux sont-ils aussi moins fréquents à la Chambre de Commerce de Paris qu'en province<sup>10</sup>. Outre cet effet de taille, le faible recoupement au sein des bases ARNO peut aussi s'expliquer par un rôle plus contrôlé (pour les activités bancaires) et moins lié aux réseaux familiaux du notariat parisien<sup>11</sup>.

Mais une explication plus spécifique à la Chambre peut être envisagée. Le fait que ses membres se retrouvent rarement autour d'échanges immobiliers ou de créances diverses peut indiquer que leurs échanges se situent sur un autre plan : plus public (celui du débat politique, de la collaboration dans l'expertise économique), et peut-être aussi plus privé, avec tous les liens fugaces d'information et de recommandation, qui échappent aux notaires comme aux autres sources, à l'exception de quelques correspondances.

Enfin, une troisième explication, complémentaire de la précédente, éclaire le caractère financier des liens retrouvés. Les membres de la Chambre viennent de plusieurs mondes différents, ce que confirme une étude de leurs profils sociaux et de leurs liens familiaux. La Chambre se présente comme un carrefour de compétences et de réseaux, qui sans elle ne se seraient pas forcément croisés. Une simple étude des cumuls de mandats montre ainsi qu'ils sont fréquents entre la Chambre et chaque autre institution parisienne, tandis qu'ils sont souvent nuls entre les autres institutions. A la Chambre se rencontrent banquiers, commerçants et manufacturiers ; personnages d'un rayonnement local ou national, et parfois d'opinions politiques très diverses.

Cette diversité a plusieurs origines. D'une part, elle est le reflet d'une vie économique parisienne bien plus diverse qu'en province. D'autre part, le gouvernement s'en satisfait, car elle fait de la Chambre plus qu'un lobby, et lui permet de transmettre des informations sur l'ensemble de l'économie parisienne. Enfin, et peut-être surtout puisqu'aucun élu ne refuse sa nomination, cette diversité intéresse les membres eux-mêmes. En effet, ils se retrouvent, entre membres d'une élite, dans des réunions bimensuelles où le gouvernement les informe de projets réglementaires en cours,

<sup>9</sup> Un acte concernant la compagnie d'assurances-incendie-mobilières de Seine et Seine-et-Oise (4 février 1851, étude 24) et une opération d'assurance maritime pour une forte somme (30 avril 1851, étude 34).

<sup>10</sup> Voir notamment Jean-Pierre HIRSCH, *Les deux rêves du commerce. Entreprise et institution dans la région lilloise (1780-1860)*, Paris, ed. de l'EHESS, 1991, 536 p., bibliogr., index, et Audrey SORIA, *La Chambre de Commerce de Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse dirigée par Yves Lequin, 1997. Jean-Marie MOINE, maître de conférences à l'Université de Tours, est également l'auteur d'une synthèse inédite sur les Chambres de Commerce de province, qu'il a bien voulu me communiquer.

<sup>11</sup> cf. HOFFMAN, POSTEL-VINAY, ROSENTHAL, op. cit., chap. 10.

et où eux-mêmes discutent de "divers objets d'intérêt commercial" (comme le disent les procès verbaux, malheureusement peu explicites) lorsque la séance n'est pas remplie par l'examen des questions en cours. Lorsque l'on sait que la plupart des membres de la Chambre interviennent dans plusieurs secteurs différents, et dans des spéculations où la rapidité de décision est primordiale, il est possible d'imaginer que ces réunions jouent le rôle d'une sorte de club ou de cercle, fermé et bénéficiant d'informations parfois confidentielles. Chacun y obtient celles qu'il ne pourrait pas se procurer par ses propres réseaux.

### ***Trois profils de notables***

Quelles sont donc les principales figures de cette diversité ? Il est possible de dégager quelques profils, à partir cette fois de l'objet des actes et du milieu social des personnes impliquées. Trois archétypes se dégagent, mais aussi de multiples combinaisons individuelles, tant les membres de la Chambre sont avant tout caractérisés par le cumul de positions sociales.

### **Autour de la banque**

Le premier groupe permet de retrouver les opérations touchant à la rente et à l'assurance. Si les liens de la Chambre avec la grande banque, notamment protestante, sont connus, et dénoncés parfois par les contemporains<sup>12</sup>, l'assurance n'y est pas moins présente, même si nul n'en fait son activité principale. Comme sociétés par action, les compagnies d'assurance sont légalement confrontées à la Chambre dès leur demande d'autorisation ; elle reçoit ensuite périodiquement leurs comptes. Les membres disposent donc de sources d'informations inappréciables sur ce secteur.

Il semble donc que l'on puisse dégager un profil commun entre les actes de deux banquiers, Odier et Lebeuf, de Darblay, négociant en grains qui interagit avec les banquiers pour des assurances, et même de Ledagre : son "réseau" est peuplé de banquiers à la faveur de son intervention, comme juge au Tribunal de Commerce, dans la faillite d'un agent de change<sup>13</sup>. Ce n'est pas par hasard que ce bijoutier a été désigné comme "spécialiste" dans ce cas : par sa clientèle comme par ses matières premières, il touche aux grandes affaires bancaires.

C'est sans doute pour ces membres que le rôle de "cercle" de la Chambre est le plus déterminant. Ce phénomène, important, n'est pas nouveau : toutes les plus grandes banques françaises ont été un moment représentées à la Chambre (les Rothschild étant seuls absents, mais représentés par leurs proches, les Davillier ou les Say). Si elles sont beaucoup moins présentes directement en 1848, elles se retrouvent dans le réseau proche des membres de la Chambre. Ainsi, si l'on prend comme indicateur la part des opérations sur des rentes de l'Etat dans l'ensemble des actes notariés, on constate qu'elles représentent seulement 5% dans la base de 1851, mais un quart pour les membres de la Chambre, et la moitié pour leur premier cercle d'interlocuteurs (le tiers si l'on exclut les très nombreuses opérations de la banque Mallet).

Ces membres de la Chambre ne réalisent pas que des opérations bancaires : leurs autres actes nous montrent qu'ils sont aussi les plus riches. Ainsi, ils achètent des hôtels particuliers parisiens et non de simples maisons. Et, dans la banque comme dans leur vie privée, ils présentent la particularité d'interagir, plus que les autres, avec des nobles et des étrangers : leur rayon d'action dépasse la sphère de la bourgeoisie parisienne.

### **Des notables parisiens**

Un peu plus bas sur cette échelle de richesse (tant pour eux mêmes que pour leurs interlocuteurs), on retrouve des membres qui passent également moins d'actes, et des actes d'une autre nature. On peut les qualifier de "notables parisiens", en réponse à Adeline Daumard<sup>14</sup>, qui doutait de leur existence. Pour elle, les grands hommes de Paris sont ceux d'une capitale, non d'une

<sup>12</sup> Voir par exemple les textes cités par Francis DEMIER, "La crise des Chambres de Commerce à la veille de la Révolution de 1830 (2<sup>e</sup> partie)", *Revue d'Histoire consulaire*, n°5, novembre 1993, p.24-31.

<sup>13</sup> Acte du 15 septembre 1851, étude 35.

<sup>14</sup> Adeline DAUMARD, *Les bourgeois de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1970, p.348.

ville, encore moins d'une municipalité. Pourtant, il semble que bien des contre-exemples se trouvent à la Chambre de Commerce, où la même séance peut voir remettre en cause le privilège de la Banque de France et étudier précisément la taille des tonneaux de l'entrepôt des vins. La gestion d'une ville avant tout commerçante, où la défense des intérêts locaux pouvait s'associer à celle d'un libre-échange de principe, a attiré dans les institutions locales des hommes comme Horace Say, fils de Jean-Baptiste et archétype de ce groupe, membre de la Chambre en 1834-39 et 1843-56 et son secrétaire de 1845 à 1856 (également élu au Tribunal de Commerce et au Conseil Municipal), initiateur de la grande enquête sur l'industrie, réalisée par la Chambre à Paris alors que le gouvernement s'en avouait incapable<sup>15</sup>.

Ces notables parisiens sont liés à des personnes qui passent plus d'actes qu'eux-mêmes - un réseau potentiellement influent donc - et qui sont elles mêmes présentes dans des institutions locales. A la Chambre, ils sont les plus impliqués dans des activités cette fois bien visibles (au contraire des deux banquiers de profession, qui sont parmi les moins actifs) : présidence, secrétariat, écriture de nombreux rapports (notamment sur des questions sociales), participation à la commission qui dirige l'enquête sur l'industrie. Ils ont en outre publié, parfois en lien avec leur activité à la Chambre ; et ce n'est pas un hasard si Hachette, éditeur mais aussi philanthrope, est l'un d'entre eux<sup>16</sup>.

Il faut toutefois relativiser la spécificité de ces hommes par rapport au groupe précédent : il ne s'agit pas de postuler un total désintéressement de leur part, mais seulement une gestion différente des priorités et des lieux d'action.

### **Représentation et expertise professionnelles**

Un troisième groupe se distingue moins par son profil social que par sa ressemblance avec ceux qui ont formé les gros bataillons de la Chambre sous le Second Empire, alors que les banquiers en avaient presque disparu. Ici la base de donnée est muette, ou presque : il s'agit en effet des trois membres de la Chambre qui en sont totalement absents<sup>17</sup>. On peut leur rattacher quelques membres présents dans peu d'actes, qui impliquent des interlocuteurs moins riches et sans fonctions institutionnelles, et qui concernent plus volontiers des maisons de banlieue (ce qui représente toutefois une belle aisance) que des hôtels particuliers.

Ils représentent à la Chambre les entrepreneurs en bâtiment, les fabricants de châles, les marchands de bois, ceux de vins et les courtiers de commerce : des professions fortement individualisées, qui ont été à l'origine de moult pétitions, notamment adressées à la Chambre de Commerce elle-même - même si les courtiers, corps privilégié, sont les seuls à disposer d'une organisation officielle. Letellier et Thibaut, notamment, ont joué par la suite un grand rôle dans l'organisation de leurs chambres syndicales respectives (bâtiment et tissus). Des métiers aussi qui, tout en n'ignorant pas la spéculation, sont en contact avec la matière première, ou avec les multiples échanges quotidiens du commerce - mais bien peu avec les notaires.

De là la spécificité de ce groupe à la Chambre : ses membres écrivent de nombreux rapports, sur des sujets liés à leur expertise personnelle (bâtiment lorsque la Chambre doit superviser des travaux à la bourse, navigation fluviale, cours des marchandises<sup>18</sup>), ou qui impliquent un travail plus long et fastidieux que les rapports de pure économie politique<sup>19</sup>. Une commission des transports est

---

<sup>15</sup> *Statistique de l'industrie à Paris, résultant de l'enquête faite par la chambre de commerce pour les années 1847-1848*, Paris : Guillaumin, 1851, 1008 p.

<sup>16</sup> Il est présent dans l'acte du 24 juin 1851 de l'étude 67, avec les principaux libraires, pour un procès en contrefaçon.

<sup>17</sup> Barat, Letellier-Delafosse, Thibaut. Meder et Rodet présentent des profils proches, et Fauler et Fère se situent entre ce groupe et le précédent.

<sup>18</sup> C'est la principale activité du courtier Rodet à la Chambre, alors même qu'il est aussi l'auteur d'ouvrages d'économie politique : cf. l'article le concernant du *Dictionnaire de l'économie politique*, publié sous la direction de Ch. COQUELIN et GUILLAUMIN, Paris : Guillaumin, 1852-1853, 2 vol.

<sup>19</sup> Leurs dossiers de Légion d'honneur montrent aussi leur intervention comme experts techniques auprès des ministères, notamment à la Commission des Valeurs de Douanes.

Version préliminaire de : « La Chambre de commerce de Paris : échanges privés, échanges publics. Une utilisation relationnelle de la base ARNO (actes notariés parisiens) pour 1851 », *Le Gnomon*, n° 126, septembre 2000, p. 20-22.

ainsi en train de se pérenniser, devant les demandes de plus en plus fréquentes de l'autorité, notamment sur les tarifs des chemins de fer.

Ils ne sont pourtant pas de simples "petites mains" : ils transmettent aussi les revendications des premières chambres syndicales<sup>20</sup> ; chambres progressivement parvenues, sous le Second Empire, à une totale mainmise sur les élections à la Chambre de Commerce, à la faveur de conflits qui, au-delà des anciens clivages, opposent plus souvent les patrons à leurs ouvriers.

Trois groupes en équilibre donc, équilibre toujours instable à mesure que le pouvoir donne à la Chambre d'autres missions, tandis que les revendications des négociants et manufacturiers évoluent ; équilibre caractérisé par la diversité et la division des tâches, n'interdisant ni l'unité idéologique (libre-échangiste ou patronale), ni l'efficacité, avec la réalisation de l'enquête de 1848.

Ce n'est donc pas le moindre mérite des bases ARNO que de permettre de considérer à la fois la spécificité d'un milieu, lié à la banque et à l'assurance, à la gestion locale et à l'économie politique, par rapport à la population et même aux élites parisiennes, et sa diversité.

---

<sup>20</sup> cf. Andrew LINCOLN "Le syndicalisme patronal à Paris 1815-1848 : étape de la formation de la classe patronale", *Mouvement Social*, n°114, 1981, p.11-34.